

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SOFRAT - Traitement déchets bois sur la commune principale de l'AIOT RD404 Lieu-dit La Fontaine Rouge 77410 ANNET SUR MARNE.

La référence de votre dossier est A-4-IN81THD7X et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/08/2024 à 15h21 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006514023**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **49028291000010**

Fonction : **Conseil en environnement**

Personne morale

N° SIRET **33222608300068**

Raison sociale **SOCIETE FRANCIENNE DE TRANSPORTS SOFRAT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

9 RUE ROBERT SCHUMAN

77330 OZOIR LA FERRIERE

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directeur d'exploitation**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SOFRAT - Traitement déchets bois**

Description des activités :

La société SOFRAT exploite une plateforme de recyclage et est enregistrée au titre des rubriques 2517-1 2515-1- a. Elle souhaite étendre le panel de déchets entrant sur sa plateforme aux déchets

non dangereux de bois (bois construction, souches, troncs, branches,...) générés sur les chantiers de démolition dont elle a la charge. Ces déchets seront valorisés en plaquettes pour usine de production de panneaux, en valorisation énergétique ou en compostage. Ce projet implique la création d'une installation dédiée à ces opérations de traitement et qui comprendra : - une plateforme de réception et de stockage de déchets bois en attente de traitement ou traités, - une aire de traitement de déchets de bois, par le biais d'un déchiqueteur lent "mobile" La capacité de traitement de l'installation sera inférieure à 10 t/j. Conformément à la note du 22 avril 2017, les capacités de stockage amont et aval aux activités de traitement ne sont pas à comptabiliser au titre des rubriques 271X (Transit, tri, regroupement).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

RD404 Lieu-dit La Fontaine Rouge

77410 ANNET SUR MARNE

X : 677464

Y : 6868194

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités t/j	9.9 DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets issues de la plateforme de traitement de déchets de bois seront orientés vers des filières de recyclage (fabrication de panneaux de particules,...).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le site de la plateforme dispose de deux réserves d'eau (120 et 400 m3), implantées à moins de 200 m de l'installation**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La société SOFRAT mettra en oeuvre : - des extincteurs répartis à proximité des risques spécifiques constitués par les stockages de bois, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles, - un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours - de plans du site facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours - un système d'alarme incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)